



Droit d'auteur logiciel

Par **Sajreborn**, le **03/11/2022** à **12:32**

Bonjour,
Je voulais savoir si une personne a une idée de projet logiciel, exemple crée un logiciel de saisie, et que moi je développe, qui a les droits, celui qui a l'idée ou celui qui l'a conçu ou les deux? Au cas où c'est celui qui a l'idée qui a la paternité, comment procéder pour m'entendre avec lui pour vendre le logiciel à d'autre si ça peut être utile à d'autres?
Merci

Par **Visiteur**, le **04/11/2022** à **09:11**

Bonjour
Un auteur, a des droits patrimoniaux en contrepartie de l'exploitation du software, il détermine comment celui-ci est exploité.
Le concepteur a également des droits
<https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/proteger-une-creation/protection-logiciel/>